



Sortir de la dépendance énergétique envers la Russie

**Quels chemins pour renforcer l'autonomie
énergétique française ?**

24 février 2023

Comité de rédaction

Auteurs

Alex Bigouret (Étudiant, Université de Montréal)
Romain Bousquet (Business Intelligence Analyst, Numérique)
Juliette Lepage (Étudiante, Sciences Po Paris)
Vincent Perrot (Chercheur, Vrije Universiteit Brussels)
Elise Savarit (Pilote du projet)

Avec la participation de Laure Decazes, Anne-Laure Sainmont et Arthur Cluet.

Infographies

Yannick Baumea (Graphiste)
Stéphanie Ghinée (Directrice artistique)
Pierre Faure-Giovagnoli (Graphiste)
Chloé Glad (Rédactrice)
Laetitia Larue (Rédactrice)
Lucie Mauzé (Étudiante, IFP School)

Relecteurs

Alexandre Barré (Vice-Président, The Shifters)
Maxence Cordiez (Ingénieur et auteur du livre *Énergies* chez Tana Éditions)
Philippe Gillet (Chargé d'appui à la recherche et aux projets, The Shift Project)

Avant-propos

Le 24 février 2022, sur ordre du président Vladimir Poutine, l'armée russe débute l'invasion de l'Ukraine, menaçant dès lors la stabilité et la paix en Europe, région qui n'a pas connu de conflit interétatique formel depuis 1945.

Aussitôt, l'Union européenne et ses alliés occidentaux condamnent cette agression et décident d'instaurer différentes sanctions à l'encontre de la Russie. Bien que des sanctions aient déjà été prononcées par l'Union depuis 2014 en raison de l'annexion de la Crimée par la Russie et de son soutien aux régions ukrainiennes séparatistes pro-russes de Donetsk et de Lougansk, l'invasion de l'Ukraine marque un tournant majeur depuis l'extension du conflit à l'ensemble du pays.

Le nombre et la sévérité des mesures augmentent drastiquement afin de limiter autant que possible la capacité du Kremlin à financer la guerre qu'il a déclenché. Depuis le début de l'invasion, huit paquets de sanctions sont entrés en vigueur et ces dernières touchent tous les pans de l'économie russe : exclusion de plusieurs banques russes du système bancaire Swift, interdiction de vente d'avions et d'équipements aux compagnies aériennes russes, gels des avoirs de la Banque centrale russe en dehors du pays ou encore, interdiction d'exporter vers la Russie des technologies de pointe (ordinateurs quantiques, semi-conducteurs avancés, etc.) ou encore interdiction pour les États membres d'importer de Russie différentes matières premières et matériaux (fer, acier, ciment, or, bois et certains engrais).

Néanmoins, la Russie va rapidement utiliser l'énergie comme une arme politique et économique en réduisant puis cessant les exportations de combustibles fossiles russes – pétrole, gaz naturel et charbon – vers l'Union européenne, qui en est fortement dépendante. À titre d'exemple, en 2021 environ 45 % des importations de gaz naturel¹ et 25 % des importations de pétrole² de l'Union provenaient de Russie. Ce chantage, destiné à desserrer l'étau des sanctions européennes, passe notamment par la volonté de Moscou que l'Union paye en roubles les livraisons de gaz naturel ou encore l'arrêt de l'approvisionnement via le gazoduc Nord Stream 1 pour des raisons de maintenance vraisemblablement injustifiées.

Dans le même temps, les exportations d'énergies fossiles vers l'Union ont aussi permis à la Russie de bénéficier d'engranger des profits colossaux : entre le 24 février et le 24 août 2022, les revenus tirés de ces exportations auraient atteint 158 milliards d'euros, dont 43 milliards d'euros de recettes fiscales pour l'État russe³, ce qui constitue une source indispensable de financement des opérations militaires russes en Ukraine.

¹ International Energy Agency. « A 10-Point Plan to Reduce the European Union's Reliance on Russian Natural Gas » (Paris : International Energy Agency, 3 mars 2022), 4. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/1af70a5f-9059-47b4-a2dd-1b479918f3cb/A10-PointPlanToReduceTheEuropeanUnionsRelianceOnRussianNaturalGas.pdf>.

² Eurostat. « Extra EU imports of petroleum oil from main trading partners, 2020 and first semester 2021 », Eurostat. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Extra_EU_imports_of_petroleum_oil_from_main_trading_partners,_2020_and_first_semester_2021.png.

³ Centre for Research on Energy and Clean Air. « Financing Putin's war: Fossil fuel exports from Russia in the first six months of the invasion of Ukraine » (Helsinki : Centre for Research on Energy and Clean Air, août 2022), 7. https://energyandcleanair.org/wp/wp-content/uploads/2022/09/Final_-Financing-Putins-war_-Fossil-fuel-exports-from-Russia-in-the-first-six-months-of-the-invasion-of-Ukraine.pdf.

Afin de ne plus financer indirectement le conflit et d'agir librement, tout en minimisant les conséquences économiques, politiques et sociales d'une rupture d'approvisionnement brutale de la part de la Russie, l'Union européenne – et par extension la France – a pris la décision de frapper, pour la première fois, le secteur énergétique russe en proclamant un embargo sur le charbon, entré en vigueur au mois d'août. En outre, en juin 2022, la Commission européenne annonce interdire d'ici huit mois l'achat, l'importation ou le transfert de pétrole brut et de certains produits pétroliers russes vers l'Union – une exception temporaire étant prévue pour les importations par oléoduc⁴. Considérant que près de 90 % des importations de pétrole en Europe le sont par voie maritime⁵, ces restrictions couvrent l'immense majorité du pétrole en provenance de Russie. Finalement, en octobre 2022 l'Union a annoncé le plafonnement des prix relatifs au transport maritime de pétrole russe à destination de pays tiers et en décembre, le plafonnement du prix du baril à 60 dollars américains (\$US) pour le pétrole brut, les huiles de pétrole et de minéraux bitumineux originaires ou exportés de Russie.

⁴ Conseil européen. « Chronologie des mesures restrictives de l'Union européenne à l'encontre de la Russie au sujet de l'Ukraine », Consilium, 2022. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/restrictive-measures-against-russia-over-ukraine/history-restrictive-measures-against-russia-over-ukraine/>.

⁵ Robert Perkins, Takeo Kumagai, et Herman Wang. « EU agrees compromise deal to ban 90% of Russian oil imports by year end », 31 mai 2022. <https://www.spglobal.com/commodityinsights/en/market-insights/latest-news/petrochemicals/053122-eu-agrees-to-ban-russian-seaborne-oil-imports-hitting-two-thirds-of-supplies>.

Résumé exécutif

Un an après l'invasion de l'Ukraine, ce rapport explore le degré de dépendance énergétique de la France vis-à-vis de la Russie, ainsi que les solutions durables à mettre en place pour diminuer cette dépendance, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation des combustibles fossiles importés.

Comme la plupart des États membres de l'Union européenne, **la France importe la quasi-totalité des combustibles fossiles** consommés sur son territoire : du pétrole, du gaz naturel et plus marginalement, du charbon.

La Russie est le troisième plus grand pays producteur de pétrole brut au monde derrière les États-Unis et l'Arabie saoudite, et le **deuxième plus grand pays producteur de gaz naturel**, derrière les États-Unis.

Le niveau de dépendance des différents pays du monde au pétrole et au gaz peut être évalué par la différence entre leur niveau de production et de consommation pour chacun de ces combustibles. Le classement des pays au bilan « production moins consommation » positif est **largement dominé par la Russie**, autant pour le pétrole que pour le gaz. La France se retrouve **parmi les pays au bilan le plus déficitaire**, respectivement à la septième et neuvième place, pour son approvisionnement en pétrole et en gaz. Ce classement illustre à la fois la suprématie énergétique de la Russie sur la scène internationale et le fort niveau de dépendance de la France au pétrole et au gaz naturel. **Les combustibles fossiles représentent encore en effet plus de 60 % de l'énergie consommée en France.**

Le pétrole est le premier combustible importé en France, avec une part d'environ 60 % des importations totales d'énergies fossiles en 2019. Le gaz naturel, avec une part d'environ 35 %, est le combustible dont la part importée augmente le plus depuis 30 ans. Le pétrole sert principalement à **se déplacer ou transporter les marchandises** (60 % du total consommé en 2019), à la **pétrochimie** (18 %) et au **chauffage des bâtiments** (10 %). Les Français utilisent le gaz pour le **chauffage des bâtiments** (50 %), l'**industrie** (27 %) et la **production d'électricité** (19 %). Le charbon est surtout utilisé dans le secteur sidérurgique (56 %) et la production d'électricité (23 %), mais sa consommation reste très marginale en France.

En 2019, la Russie se classe **troisième pays fournisseur de pétrole** de la France avec environ 13% des importations et **deuxième pays fournisseur de gaz** avec environ 20 % des importations. Globalement, la Russie assure 16 % des importations totales d'énergies fossiles de la France. En quantité d'énergie, la dépendance de la France au pétrole et au gaz russes pour sa consommation finale est à peu près similaire et s'élève à **environ 100 TWh par an**.

Le 10 août 2022, l'Union européenne a mis en place un embargo complet sur le charbon. Un embargo partiel sur le pétrole russe est entré en vigueur depuis le 5 décembre 2022. Si la Russie venait à couper la totalité de ses approvisionnements de combustibles fossiles vers la France – ou si l'Union décidait de mettre en place un embargo total sur ces importations – quelles seraient les leviers pour se passer à la fois rapidement et durablement du pétrole et du gaz russes ?

La réorientation géographique des approvisionnements de la France en pétrole et en gaz est la première voie explorée. Cette alternative semble possible à court-terme, bien que présentant plus de **risques et des délais de mise en œuvre pour le gaz**. L'impact direct sur l'augmentation du prix, pour des raisons techniques, serait cependant à prévoir, d'autant plus pour le gaz. Néanmoins, la réorientation géographique de nos approvisionnements reviendrait finalement un simple **déplacement de notre dépendance énergétique** vers d'autres régions du monde, dont certaines tout aussi instables politiquement. A moyen terme, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en pétrole ou en gaz, se pose également la question des capacités de production et de transport pour répondre à la demande mondiale.

Que ce soit pour des raisons de capacités physiques de production, de dépendance énergétique ou encore de lutte contre le réchauffement climatique, **l'accélération de la décarbonation** semble la voie inéluctable. Plusieurs leviers sont alors à considérer : le développement d'énergies bas-carbones – notamment électriques – en remplacement des combustibles fossiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la rationalisation de nos usages, autrement dit, la sobriété énergétique.

Pour réduire sa dépendance à l'égard de la Russie tout en concourant à atteindre ses objectifs climatiques, la France doit accélérer et multiplier les **mesures de réduction de sa consommation d'énergie**. Une **organisation collective** est nécessaire pour amorcer ces changements, les rendre **faciles d'usage et accessibles socialement**. Quelques mesures préconisées par l'Agence Internationale de l'Energie pourraient **permettre à la France de se passer durablement de la quasi-totalité du pétrole et de 40% du gaz russes en seulement 1 an**. L'avantage des mesures de réduction de la consommation d'énergie touchant à la mise en œuvre de pratiques alternatives est que **leurs effets sont pour la plupart immédiats**. Ces mesures auraient de nombreux co-bénéfices : **renforcer la résilience** de la population et des entreprises face au **chocs sur le pétrole et le gaz** tout en améliorant la santé et la qualité de vie des habitants.

Cette crise énergétique européenne, accentuée par le conflit en Ukraine, peut constituer une opportunité sans précédent pour la France et l'Union européenne de réduire leur dépendance aux importations russes d'énergies fossiles – et donc de renforcer leur autonomie énergétique – tout en accélérant la transition énergétique du continent.

Contact :

Elise Savarit, pilote du projet

elise.savarit@gmail.com

The Shifters est une association créée en 2014 pour diffuser des idées et solutions visant à réduire les émissions carbone de nos sociétés et notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'association partage la vision du think tank **The Shift Project** sur la réalité du changement climatique et la nécessaire transition bas-carbone.

